

RÉSOLUTIONS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2010-2011 TENUE LES JEUDI ET VENDREDI 17 ET 18 JUIN 2010, À COMPTER DE 9 H, À L'HÔTEL LE WESTIN, SALLE DES FORTIFICATIONS

---

21. DIVERS

---

21.1 PROJET PILOTE DE DÉCLARATION COMMUNE

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les préoccupations du Barreau du Québec et de la magistrature quant au principe d'accessibilité à la justice et de la proportionnalité des procédures;

CONSIDÉRANT QUE le Barreau est d'avis qu'il existe plusieurs solutions visant l'atteinte de ces objectifs;

CONSIDÉRANT la volonté du Barreau de collaborer avec la magistrature dans l'atteinte de ces objectifs;

CONSIDÉRANT l'application inégale du projet pilote dans plusieurs districts judiciaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs expériences répertoriées laissent voir que les déclarations communes engendrent un accroissement de coûts pour les justiciables;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote doit prendre fin le 30 juin 2010;

DE METTRE sur pied un comité de travail bipartite Barreau-magistrature afin de faire le point sur les résultats du projet pilote et trouver des solutions concertées visant une saine administration de la justice notamment quant aux objectifs d'accessibilité et de proportionnalité;

DE DEMANDER dans l'intervalle que le projet pilote ne soit pas reconduit et que soit suspendue l'utilisation de la déclaration commune établie en vertu du projet pilote.

RÉSOLUTIONS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2010-2011 TENUE LES JEUDI ET VENDREDI 17 ET 18 JUIN 2010, À COMPTER DE 9 H, À L'HÔTEL LE WESTIN, SALLE DES FORTIFICATIONS

---

21.2 CRÉATION D'UN COMITÉ DE LIAISON - SECTION DE PROVINCES - BARREAU DU QUÉBEC

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE CRÉER un Comité de liaison « Sections de province - Barreau du Québec » composé de :

- Un (1) représentant de chacune des treize sections de province;
- Deux (2) représentants du Comité exécutif provenant de ces sections;
- Un (1) représentant de l'Association des Avocats de Province;
- Le bâtonnier du Québec;
- Le vice-président du Barreau du Québec;

DE PRÉVOIR que ce Comité se réunisse une fois l'an, au cours du mois de novembre, à compter de novembre 2010, à la Maison du Barreau, la rencontre devant se tenir de 10 h à 16 h, avec une pause midi de 30 minutes au cours de laquelle serait servi un repas rapide.